



Reconstitue angles et gros trous 500ml Chêne



Le Reconstitue Parties Manquantes est composé d'un mastic bi-composants pour réparer, restaurer, reconstituer une partie de bois manquante mais aussi boucher, coller le bois et ses dérivés. Il s'applique facilement avec une bonne résistance mécanique, une excellente adhérence sur bois et une prise rapide. Le Reconstitue Parties Manquantes est également un excellent garnissant (possibilité de coffrage pour reconstituer un défaut important).

Avantages produit

Idéal pour reconstituer, réparer et reboucher une partie manquante sur du bois
Mastic-bi composante avec durcisseur
Pour parquets, meubles, menuiseries...
Facile d'application
Bonne résistance et adhérence sur bois

CODE PRODUIT 139701

GENCODE 3169981397015

FAMILLE 420 PREPARATION-REPARA

Profondeur UV cm : 17,5

Largeur UV cm : 33

Hauteur UV cm : 22

Poids Brut UV Kg : 0,694

Poids Net UV Kg : 0,55

Contenance 500ml

LIEN VIDEO

MODE D'EMPLOI

PREPARATION DU SUPPORT : Poncer et dépolir le support. Pour reconstituer une partie de grande taille ajouter des pointes afin de consolider la réparation.

APPLICATION : Mélanger 100g de mastic avec 4g de durcisseur (soit environ une cuillère à soupe pour un grain de café). Si vous souhaitez une teinte sur mesure, mélanger au préalable différentes teintes de mastic sintobois entre elles ou colorer le avec des colorants en poudre ou des colorants universels pour peintures (à base organique). Pour obtenir une teinte avant polymérisation, utiliser de préférence SINTOBOIS CHENE. Pour teinter SINTOBOIS après polymérisation, utiliser de préférence SINTOBOIS SAPIN. Appliquer à l'aide d'une spatule ou d'une cale métallique.

FINITION : Après ponçage à sec, le produit peut recevoir tous types de finition : cires, vernis, colorants et peintures. Après 24 heures le produit peut être raboté, percé, travaillé à l'aide de tous les outils à bois traditionnels ou machines-outils.

NETTOYAGE DES OUTILS : Avec des solvants de nettoyage type acétone, alcool. Produit dangereux.

RECOMMANDATION

% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :

- pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.
- ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

** - substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;

- substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

* Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15° (voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

Usage:	Réparer Reconstituer	Support :	Bois et dérivés
Utilisation :	Intérieur Extérieur	Outils d'application :	Spatule Cale métallique
Rendement :	NC	Aspect :	PATEUX
Nettoyage des outils :	Acétone Alcool	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	NC	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	FR	Rémanence :	NC
Nomenclature douanière	32141010	Craint le gel :	04

01 - Craint le gel
02 - Modifié par le gel
03 - Pulvérisation modifiée par le gel
04 - Ne craint pas le gel
NC - non concerné

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	SGH02 SGH07
MENTION D'AVERTISSEMENT:	ATTENTION
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P102 P210 P261 P273 P280 P303+P361+P353 P305+P351+P338 P333+P313 P403+P235 P501
PHASE H :	H226 H315 H317 H319 H412
PHRASE EUH :	NC
BIOCIDE :	NO
N°AMM BIOCIDE	NC
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	A+
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTE :	Solvant
TRIMAN	YES
N° TP :	NC
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIDE	NC
PHRASE POUR LES PORFESSIONNELS	NC
LIEN FDS :	https://www.quickfds.com/fds/7109203-62079-22148-014757
ETIQUETTE PRODUIT:	



ISO 9001:2015
BUREAU VERITAS
Certification

The logo of Bureau Veritas Certification, featuring a circular emblem with a figure holding a scale and a sword, surrounded by the text "BUREAU VERITAS" and "1828".